



**DIRECTION GENERALE  
ADJOINTE DES RESSOURCES,  
EDUCATION ET NUMERIQUE**  
Direction des Ressources humaines

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE**

ARRETE N° **26\_3115** du **28 MAI 2026**

**DE DELEGATION DE SIGNATURE DE**

**Monsieur Jean-Luc BULOT**  
Ingénieur principal territorial  
Chargé de mission énergie/ Économe de flux  
Bureau Energie  
Service Maintenance et sûreté  
Direction de l'Immobilier, des collèges et des moyens généraux  
Direction générale adjointe des Ressources, Education et Numérique

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant la nomination de Madame Claire BROUSSEAU, sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** Délégation est donnée à Monsieur BULOT, ingénieur principal territorial, Chargé de mission énergie/ Econome de flux, à l'effet de signer :

- Les commandes inférieures ou égales à 1 000 € HT.

**ARTICLE 2** Délégation est donnée à Monsieur BULOT, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

**ARTICLE 3** Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur BULOT et publié sur le site du Département de la Sarthe « [www.sarthe.fr](http://www.sarthe.fr) ».

Le Président du Conseil départemental,



Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de  
légalité le **29 MAI 2026**  
et de sa publication ou notification le **29 MAI 2026**